

# CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

---

## Rapport de la Commission n°73 chargée de l'examen du préavis 2018/24

### Objet du Préavis : Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police

---

#### Présidence :

|    |        |               |                 |                                   |
|----|--------|---------------|-----------------|-----------------------------------|
| M. | CACHIN | Jean-François | Libéral-Radical | Rapporteur, rempl. Jacques Pernet |
|----|--------|---------------|-----------------|-----------------------------------|

#### Membres présents :

|     |                   |             |                      |                       |
|-----|-------------------|-------------|----------------------|-----------------------|
| M.  | HENCHOZ           | Jean-Daniel | Libéral-Radical      | Rempl. Jacques Pernet |
| M.  | PHILIPPOZ         | Roland      | Socialiste           | Rempl. T-M. Tran-Nhu  |
| Mme | RICHARD-DE-PAOLIS | Paola       | Socialiste           | Rempl. J. Teuscher    |
| Mme | MARLY             | Gianna      | Socialiste           |                       |
| M.  | COMPAGNY          | Xavier      | Les Verts            |                       |
| M.  | RAEDLER           | David       | Les Verts            |                       |
| M.  | MOTTIER           | Vincent     | Ensemble à Gauche    |                       |
| M.  | CHRIST            | Valentin    | Libéral-conservateur |                       |
| M.  | FÜRBRINGER        | Jean-Marie  | Le Centre            |                       |
| M.  | CHOLLET           | Jean-Luc    | UDC                  |                       |

#### Membres excusés :

|     |          |          |            |              |
|-----|----------|----------|------------|--------------|
| Mme | TRAN-NHU | Thanh-My | Socialiste |              |
| M.  | DANA     | Louis    | Socialiste |              |
| M.  | TEUSCHER | Joël     | Socialiste |              |
| M.  | RAEDLER  | David    | Les Verts  | Pas remplacé |

#### Membres absents :

#### Représentant de la Municipalité :

|    |           |                |                                                                 |
|----|-----------|----------------|-----------------------------------------------------------------|
| M. | HILDBRAND | Pierre-Antoine | Conseiller municipal, Directeur de la sécurité et de l'économie |
|----|-----------|----------------|-----------------------------------------------------------------|

#### Représentant de l'administration communale :

|    |         |          |                                        |
|----|---------|----------|----------------------------------------|
| M. | ANDERES | Philippe | Spécialiste télécom du Corps de police |
|----|---------|----------|----------------------------------------|

#### Notes de séances :

|      |         |           |                               |
|------|---------|-----------|-------------------------------|
| Mme. | BINZONI | Dominique | Secrétaire au Corps de Police |
|------|---------|-----------|-------------------------------|

---

Lieu : Hôtel de Police de Lausanne, Av. Saint-Martin 33, Salle annexe au restaurant

Date : Mercredi 7 novembre 2018

Début et fin de la séance : de 07h30 à 09h00

---

## **Rappel du résumé du préavis 2018/24 :**

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 3'000'000.- afin de renouveler le parc de terminaux de communication utilisés par le Corps de police (CP), datant de 2006, ainsi que de procéder à l'adaptation technique de la centrale d'engagement (CAE). Ces changements font suite à la migration du réseau de radio national de sécurité (POLYCOM) vers une nouvelle technologie.

Cette infrastructure de communication est commune à 55'000 utilisateurs de l'ensemble des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS) au niveau fédéral, cantonal et communal.

Ce réseau cellulaire numérique, disponible sur tout le territoire suisse ainsi qu'au Liechtenstein, permet la transmission de messages vocaux et de données cryptées, avec le but principal de permettre aux utilisateurs d'établir des liaisons radio entre eux ou avec les centrales d'engagements.

Le renouvellement des terminaux radio, des accessoires et de l'interface de la CAE est devenu aujourd'hui indispensable. Etant donné les fortes spécificités de ce matériel et les standards existant, il n'existe aucune alternative au terminal mobile présenté ci-dessous (TPH-900). De la même manière, le système de communication de la CAE du CP doit faire l'objet d'une mise à niveau totale afin d'être compatible avec l'évolution du réseau POLYCOM.

### **Préambule :**

Monsieur le Conseiller municipal explique que la séance se déroulera en trois temps. En premier, une présentation de Polycom sera faite par M. Anderes, qui sera suivie d'une visite de l'Hôtel de police, puis la séance reprendra dans la salle.

Le président –rapporteur de séance informe que dans le cadre de ses fonctions de député, il a été chargé de faire partie de la commission du Grand Conseil qui a traité l'EMPD 357 qui concerne le remplacement de l'ensemble des appareils radio Polycom pour la police cantonale, décret qui a été validé en 2017 par le Canton.

Monsieur le Conseiller municipal explique qu'après un grand nombre d'années d'utilisation, il convient d'adapter le système des radios dans le cadre d'une stratégie coordonnées avec celle du Canton.

Il rappelle qu'il est important que la police coordonnée fonctionne entre les différentes centrales et qu'il s'agit d'un système performant au niveau suisse. L'ensemble des feux bleus utilisent ce système, sauf les pompiers, qui ont leur propre système.

Monsieur Anderes explique Polycom à l'aide d'une présentation PowerPoint. Il présente également l'appareil radio actuelle Smart P2G ainsi que la TPH-700.

Il informe que le préavis porte sur l'acquisition de la nouvelle génération d'appareil radio, soit la TPH-900.

Monsieur le Conseiller municipal souhaite avoir des explications concernant la LTE et M. Anderes explique qu'il s'agit de la 4G et 5G. C'est la technologie qui se trouve dans nos téléphones portables. En effet, Polycom ne permet pas d'avoir des transmissions de données performantes, telles que les photographies et les vidéos.

Le président de séance remercie M. Anderes pour sa présentation et donne une précision concernant les pompiers qui n'utilisent pas Polycom. En fait, l'ECA s'est payé son propre réseau dont bénéficie le corps des sapeurs-pompiers de Lausanne, mais ils ont également des appareils Polycom, via la police, pour la liaison avec le Corps de police.

Les membres de la commission se déplacent à la centrale d'engagement (CAE) et M. Anderes présente la centrale et explique qu'il y a huit places identiques, dont deux sont réservées pour la Police cantonale, avec réciprocité.

M. Anderes répond à différentes questions sur le fonctionnement de la CAE, sans rapport avec le préavis dont il est question.

Ensuite, poursuit la visite au front de Police secours, centrale qui s'occupe de la sécurité du bâtiment et des cellules où sont stockées les radios.

Elle est en lien avec la CAE pour faire le suivi des interventions afin de gérer le nombre d'agents envoyés sur un événement.

Les radios sont indispensables afin de pouvoir suivre les opérations menées par les agents et sont toujours en charges dans le local avec chacune le numéro du matricule d'un policier, car elles sont nominatives. Les différents accessoires sont stockés à proximité.

La visite étant terminées, les membres de la commission retournent dans la salle.

Le président remercie M. Anderes et le Corps de police pour cette visite et ouvre les discussions générales.

#### Discussion générale :

Un 1<sup>er</sup> commissaire demande s'il y a des alternatives au matériel proposé.

Le directeur explique qu'en raison de la Police coordonnée, il n'est pas du tout judicieux de créer notre propre réseau. Le choix de sauter une génération d'appareils est gage de durabilité pour le matériel choisi jusqu'en 2030, voire 2035.

De plus, les travaux envisagés en interne permettent de faire baisser le coût annuel à charge du Corps de police. Sur chaque domaine, on regarde avec le Canton ce qu'il faut faire ensemble et comment on se répartit la charge d'exploitation. Il n'y a ainsi pas d'autre alternative.

Un 2<sup>ème</sup> commissaire demande si ce préavis n'a pas une génération de retard vu que le précédent préavis de 2002 n'a été mis en place qu'en 2006 et souhaite savoir qui paie la redevance de CHF 40.-.

M. Anderes lui répond que le matériel précédent a été commandé en 2002, mais qu'en raison des délais de livraison et de la mise en service du réseau, tout cela s'est concrétisé en 2006. Concernant la redevance, il explique qu'elle est payée par le Corps de police au Canton et qu'elle inclut la concession, la location des sites, les salaires des techniciens, etc.

Un 3<sup>ème</sup> commissaire trouve un peu excessif le montant de CHF 40.- et demande s'il est possible de négocier avec le Canton.

M. Anderes explique qu'il s'agit de CHF 40.-, par mois, par appareils, soit CHF 140'000.- par année, mais qu'en réalité, grâce à un accord avec la Police cantonale, le Corps de police ne paie que pour 350 licences, alors que 700 appareils TPH-900 seront commandés et équipés.

Un 4<sup>ème</sup> commissaire exprime sa satisfaction pour l'unification avec les différents feux bleus, mais est surpris que les pompiers n'en fassent pas partie.

M. Anderes lui explique, qu'à l'époque, l'appareil était très cher et que l'ECA a estimé ne pas avoir besoin d'un appareil aussi sophistiqué pour le travail des pompiers. Le commissaire s'interroge sur les conséquences en cas de perte ou de vol d'un appareil.

M. Anderes le rassure en expliquant que les techniciens internes désactivent l'appareil à distance afin que les données qu'il contient soient détruites.

Il souhaite également savoir s'il y a une compatibilité technique avec la France, lorsque les agents traversent la frontière.

M. Anderes l'informe que la police française utilise les mêmes appareils mais que la clef de cryptage n'est pas la même entre les différents pays. Par contre, en cas d'affaire transfrontalière, l'interpolice des douanes a un système à Genève qui joue le rôle de passerelle afin que les ondes provenant de la Suisse

soient mélangées et renvoyées dans les ondes françaises. Toutefois, ce système ne s'enclenche que sur demande du corps des gardes-frontières, de la gendarmerie française ou de la gendarmerie vaudoise.

Un 5<sup>ème</sup> commissaire souhaite savoir si le Corps de police n'a pas le choix du standard à commander, s'il n'est pas en retard et si les utilisateurs sont satisfaits du matériel.

M. Anderes explique que le standard choisi a le mérite d'être fiable et de fonctionner depuis plus de 20 ans. Toutefois, dans une quinzaine d'années, il sera indispensable de changer et d'utiliser le réseau LTE, ce qui n'est à l'heure actuelle pas possible au vu des litiges européens en la matière, notamment pour avoir les fréquences nécessaires.

De plus, les policiers sont satisfaits du système, mais leurs appareils actuels sont en bout de course et ne leur permettent pas la transmission de données. Actuellement, la transmission des photos n'est possible qu'en utilisant un téléphone portable avec le système SAGA, en plus de la radio. Ce mode de fonctionnement va perdurer jusqu'à l'abandon du système Polycom.

Un 6<sup>ème</sup> commissaire souhaite savoir comment se passe la transmission des photos.

M. Anderes explique que les policiers utilisent des téléphones portables qui sont hyper sécurisés pour permettre d'échanger des données avec la CAE. Mais la radio est un élément fiable, car c'est leur seul lien prioritaire avec la CAE.

La parole n'étant plus demandée, le Président-rapporteur de séance invite les commissaires à procéder à l'analyse du préavis point par point.

## **1. Résumé**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

## **2. Objet du préavis**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

## **3. Présentation du projet**

### **3.1 Introduction**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

### **3.2 Réseau national de sécurité POLYCOM**

Un commissaire demande qui va financer le réseau et souhaite avoir confirmation que le montant de CHF 40.- ne va pas augmenter.

M. Anderes informe que le communiqué de presse de M. Parmelin garantit la valeur Polycom jusqu'en 2030, ce qui implique que le coût de Polycom n'est pas modifié. Par contre, après cette date, une nouvelle technologie va arriver et le modèle financier est pour l'heure inconnu.

Ce point n'appelle pas d'autre commentaires particuliers de la part des membres de la Commission.

### **3.3 POLYCOM dans le canton de Vaud**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

### **3.4 Parc de terminaux du corps de police**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

## **4. Solution proposée**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

#### 4.1 Terminaux et accessoires

Un commissaire explique qu'il a fait une comparaison entre les prix mentionnés dans le préavis et ceux pratiqués par RUAG et qu'il constate que les prix du préavis sont plus élevés.

M. Anderes lui répond que l'appareil TPH-900 coûte CHF 1'450.- mais qu'il doit être équipé d'un certain nombre de garnitures indispensables, telle qu'un chargeur, un accu, etc. De plus, il faut également investir dans l'achat d'une multitude d'accessoires nécessaires au travail des policiers, différents en fonction de la division dans laquelle ils travaillent et c'est la raison pour laquelle le coût de l'appareil, avec accessoires, est compté à CHF 3'000.-.

M. Anderes explique que le prix de certains accessoires coûte plus cher que le prix de la radio, comme par exemple une oreillette sans fil pour les inspecteurs de la police judiciaire.

Le Conseiller municipal remercie le commissaire qui l'a rendu attentif à ceci ainsi que M. Anderes pour son travail. Il confirme qu'il s'agit d'un matériel effectivement relativement cher mais qui doit être robuste.

M. Anderes ajoute que RUAG fait les prix qu'il veut, car il est le seul fournisseur, et malgré le fait que le Corps de police est un client captif, un appel d'offre va être effectué pour certaines garnitures afin de faire jouer la concurrence.

Un 2<sup>ème</sup> commissaire demande si, au vu de l'effectif mentionné de 500 policiers et des 350 licences payées, 150 policiers seront sans radio.

M. Anderes lui rappelle que l'appareil radio est nominatif et lorsque le policier ne travaille pas, son appareil n'est pas activé.

Un 3<sup>ème</sup> commissaire souhaite avoir des explications concernant le fonctionnement du réseau et sur la puissance des appareils radio.

M. Anderes l'informe que le nouvel appareil sera de la même puissance que l'actuel et que lorsque les policiers se trouvent dans des sous-sols ou dans certains bâtiments, ils n'ont plus de réseau. Ce n'est pas le cas dans le métro m2, dans les galeries du LEB et dans la gare CFF où des antennes ont été ajoutées après coup.

Un 4<sup>ème</sup> commissaire demande s'il ne faudrait pas passer par un marché public malgré tout.

Le Conseiller municipal explique que la loi sur les marchés publics prévoit des exceptions.

M. Anderes précise que le matériel est classifié pour des raisons techniques et de sécurité. Afin de garantir que ce matériel ne soit pas disponible par n'importe quel fournisseur, la Confédération a attribué uniquement à RUAG l'autorisation de le vendre en Suisse.

Détail du crédit demandé de Fr. 3'000'000.- est le suivant :

| Produit                        | Service touché | Coût à la pièce (HT) | Nombre | Montant      |
|--------------------------------|----------------|----------------------|--------|--------------|
| Appareil radio                 | Tous           | 1'450.00             | 700    | 1'015'000.00 |
| Antenne-Garniture              | Tous           | 35.00                | 700    | 24'500.00    |
| Transport et recyclage         | Tous           | 25.00                | 700    | 17'500.00    |
| Marquage et configuration      | Tous           | 10.00                | 700    | 7'000.00     |
| Chargeur simple                | Tous           | 159.00               | 50     | 7'950.00     |
| Chargeur multiple 6positions   | Tous           | 929.00               | 150    | 139'350.00   |
| Chargeur multiple 12 positions | Tous           | 889.00               | 50     | 44'450.00    |

|                                          |                   |          |      |                     |
|------------------------------------------|-------------------|----------|------|---------------------|
| Accu                                     | Tous              | 65.00    | 1400 | 91'000.00           |
| Câble HUB 7xTPS                          | Tous              | 1'165.00 | 1    | 1'165.00            |
| Monophone                                | Tous              | 189.00   | 700  | 132'300.00          |
| Sacoche                                  | Uniformé          | 49.50    | 700  | 34'650.00           |
| Boucle ceinture cuir « bouton »          | Uniformé          | 21.50    | 700  | 15'050.00           |
| Sacoche garniture                        | Tous              | 23.90    | 700  | 16'730.00           |
| Oreillette avec tube acoustique          | Tous              | 38.00    | 800  | 30'400.00           |
| Garniture discrète                       | PGM-GI-PS         | 119.00   | 800  | 95'200.00           |
| Garniture ComCom                         | MO-Cyclistes      | 447.00   | 100  | 44'700.00           |
| Garniture eShell                         | MO-Cyclistes      | 60.00    | 100  | 6'000.00            |
| Garniture Prise d'empreintes             | MO-Cyclistes      | 60.00    | 100  | 6'000.00            |
| Ecoute discrète                          | PJM               | 2'480.00 | 50   | 124'000.00          |
| Ecoute discrète                          | PJM               | 450.00   | 50   | 22'500.00           |
| Ecoute discrète véhicule                 | PJM               | 1'500.00 | 50   | 75'000.00           |
| Ecoute discrète                          | PJM               | 965.00   | 50   | 48'250.00           |
| Ecoute spéciale                          | GI                | 1'500.00 | 50   | 75'000.00           |
| Ecoute spéciale                          | GI-Cyclistes      | 180.00   | 100  | 18'000.00           |
| Adaptateur CeoTronics                    | Motards           | 81.35    | 50   | 4'067.50            |
| Monophone                                | Motards           | 575.00   | 50   | 28'750.00           |
| Casque                                   | Motards           | 1'125.00 | 50   | 56'250.00           |
| Adaptateur bureau                        | CAE-PCO           | 1'500.00 | 10   | 15'000.00           |
| <b>Total appareils portables arrondi</b> |                   |          |      | <b>2'195'800.00</b> |
| Prescom, centrale radio                  | CAE, PS, PJM, PCO |          |      | 339'200.00          |
| Appareils mobiles et accessoires         |                   | 2'990.40 | 46   | 137'600.00          |
| Atos, Interface POLYCOM/PRESCOM          |                   |          |      | 113'000.00          |
| TVA 7.7 %                                |                   |          |      | 214'491.00          |
| <b>Total</b>                             |                   |          |      | <b>3'000'091.00</b> |

#### **4.2 Centrale d'engagement**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

#### **5. Conséquences financières du préavis**

Un commissaire demande des explications sur les coûts d'exploitation.

M. Anderes explique que les licences sont effectivement sur 350 appareils mais 700 appareils seront achetés.

Le commissaire ne comprend pas pourquoi acheter plus d'appareils que de licences.

Le Conseiller municipal explique qu'il faut une radio par policier en tenant compte d'une réserve en cas de casse, perte ou vol. Le canton a fait une clef de répartition mais le Corps de police a estimé le coût trop élevé.

Un compromis a ainsi été trouvé, soit de facturer 350 licences à CHF 40.-, au lieu des CHF 80.- demandés aux autres corps, car la Police municipale de Lausanne est dotée en interne de techniciens prenant en charge l'entretien des appareils.

L'accord trouvé avec la Police cantonale fausse effectivement la réalité par rapport à une facture d'entretien qui ne correspond pas à la quantité d'appareils équipés.

Le commissaire pense qu'on ne pourra pas appliquer la même clef de répartition pour le futur matériel.

M. Anderes affirme qu'il a l'assurance que cette clef de répartition ne va pas changer, ni le nombre de licences, au vu de l'EMPD qui mentionne que le modèle financier n'est pas remis en question.

### **5.1 Coût du projet**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

### **5.2 Conséquences sur le budget d'investissement**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

### **5.3 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Un commissaire demande si les anciens appareils sont déjà amortis, si les appareils actuels peuvent durer jusqu'en 2030 et pourquoi l'amortissement est prévu sur cinq ans.

M. Anderes pense que les nouveaux appareils pourront durer jusqu'en 2030 et explique que l'appareil actuel n'est plus vendu depuis 2008 et qu'en 2018 l'arrêt de réparation a été annoncé. Cet appareil a ainsi été amorti.

Monsieur le Conseiller municipal explique que le tableau à la page n° 5 du préavis est fourni par la Direction des finances et les règles comptables appliquées aux communes doivent être respectées. Ainsi, il n'est pas possible de modifier la durée de l'amortissement.

Ce point n'appelle pas d'autre de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

## **6. Planification du projet**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

## **7. Conclusions**

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la Commission

Le Président-rapporteur de la Commission du préavis n° 2018/24 propose de voter le point 1, 2, 3 des conclusions en un bloc.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la Commission.

Le Président-rapporteur de la commission propose donc de voter les conclusions du préavis, soit :

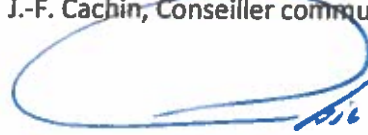
1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'000'000.-, destiné à couvrir les frais de renouvellement des appareils de communication radio du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de CHF 600'000.- pendant cinq ans par la rubrique 2410.331 du Corps de police ; 3.
3. de faire figurer sous la rubrique 2410.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Au vote, les conclusions n°1, 2, 3, ci-dessus, regroupées, ont été adoptées par 11 Oui, soit à l'unanimité des membres présents.

Le Président-rapporteur de la Commission No 73 du préavis 2018/24 remercie les membres de la Commission, le représentant de la Municipalité et les membres de l'administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

La séance est levée à 09h00.

Le Président-rapporteur de la Commission  
J.-F. Cachin, Conseiller communal



Lausanne, le .28 novembre 2018